PMRA Approved Label
2011-4823
2014-06-27 (v2 2014-08-13)



** CARTON**

GROUPE	4	INSECTICIDE

NIPSIT INSIDE[MC] 600 INSECTICIDE
SUSPENSION

NIPSIT INSIDE 600 INSECTICIDE pour le traitement des semences est un traitement des semences doté d’un insecticide systémique pour utilisation sur le canola, le colza, la moutarde d’Abyssinie, le maïs, et le blé pour la suppression de certains insectes ravageurs.. Pour le traitement des plantons de pommes de terre, NIPSIT INSIDE 600 INSECTICIDES contrôle divers insectes nuisibles et fournit une répression des taupins.

COMMERCIAL

GARANTIE : Clothianidine ………………………. 600 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,04% et du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,001% et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0004% à titre d’agents de conservation.

OU

Continent du 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,006% et du 2-methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00019% à titre d’agents de conservation.

N° D’HOMOLOGATION 28975 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L’ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AVERTISSEMENT
<<Skull and Cross Bones in Diamond>>
POISON

CONTENU NET : 20 - 1200 L

Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué. Les règlements de la *Loi sur les semences* doivent être scrupuleusement suivis lors de l’utilisation de ce produit. Un colorant bleu pastel doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué au canola ou au colza.

URGENCE CONCERNANT LA SANTÉ OU UN DÉVERSEMENT (24 h):
(800) 682-5368
TRANSPORT (24 h.): CHEMTREC
(800) 424-9300 ou (202) 483-7616

INFORMATIONS POUR LES PRODUCTEURS:
Valent Canada, Inc.
3-728 Victoria Road South, Guelph, Ontario, N1L 1C6
Numéro de téléphone pour nous joindre: (519) 767-9262

Pour le canola, le colza, la moutarde d'Abyssinie et le maïs : Pour utilisation avec de l'équipement commercial pour le traitement des semences (installations et traiteurs mobiles) dotées d'un système de transfert fermé y compris le mélange, le chargement, l'étalonnage et de l'équipement de traitement en circuit fermé seulement. Il ne doit pas y avoir de transfert de produit à l'air libre.

Pour le blé : Pour utilisation dans des installations commerciales de traitement des semences (installations et traiteurs mobiles, dotées d'un système de transfert fermé y compris le mélange, le chargement, l'étalonnage et l'équipement de traitement en circuit fermé seulement) et pour utilisation à la ferme (transfert ouvert, y compris de mélange ouvert, le chargement, l'étalonnage et de l'équipement de traitement en ouvert est autorisé).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

NIPSIT INSIDE[MC] est une marque de commerce de Valent U.S.A. Corporation.



** CONTAINER**

GROUPE	4	INSECTICIDE

NIPSIT INSIDE™ 600 INSECTICIDE
SUSPENSION

NIPSIT INSIDE 600 INSECTICIDE pour le traitement des semences est un traitement des semences doté d'un insecticide systémique pour utilisation sur le canola, le colza la moutarde d'Abyssinie, le maïs, et le blé pour la suppression de certains insectes ravageurs. Pour le traitement des plantons de pommes de terre, NIPSIT INSIDE 600 INSECTICIDES contrôle divers insectes nuisibles et fournit une répression des taupins.

COMMERCIAL

GARANTIE : Clothianidine ………………………. 600 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,04% et du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,001% et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0004% à titre d'agents de conservation.

OU

Continent du 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,006% et du 2-methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00019% à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION 28975 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AVERTISSEMENT
<<Skull and Cross Bones in Diamond>>
POISON

CONTENU NET : 20 - 1200 L
Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué. Les règlements de la *Loi sur les semences* doivent être scrupuleusement suivis lors de l'utilisation de ce produit. Un colorant bleu pastel doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué au canola ou au colza.

URGENCE CONCERNANT LA SANTÉ OU UN DÉVERSEMENT (24 h):
(800) 682-5368
TRANSPORT (24 h.): CHEMTREC
(800) 424-9300 ou (202) 483-7616

INFORMATIONS POUR LES PRODUCTEURS:
Valent Canada, Inc.
3-728 Victoria Road South, Guelph, Ontario, N1L 1C6
Numéro de téléphone pour nous joindre: (519) 767-9262

Pour le canola, le colza, la moutarde d’Abyssinie et le maïs : Pour utilisation avec de l’équipement commerciale pour le traitement des semences (installations et traiteurs mobiles) dotées d’un système de transfert fermé y compris le mélange, le chargement, l’étalonnage et l’équipement de traitement en circuit fermé seulement. Il ne doit pas y avoir de transfert de produit à l’air libre.

Pour le blé : Pour utilisation dans des installations commerciales de traitement des semences (dotées d’un système de transfert fermé y compris le mélange, le chargement, l’étalonnage et l’équipement de traitement en circuit fermé seulement) et pour utilisation à la ferme (transfert ouvert, y compris de mélange ouvert, le chargement, l’étalonnage et de l'équipement de traitement en ouvert est autorisé).

AVIS À L’UTILISATEUR
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à *la Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS :
EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d’avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l’eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l’oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS D’INHALATION : Déplacer la personne vers une source d’air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :
Aucun antidote spécifique n’existe. Traiter le patient en fonction des symptômes.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou mortel si ingéré. Nocif si absorbé par la peau. Éviter le contact avec la peau ou les vêtements. Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après la manipulation. Retirer tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Les préposés au traitement des semences : Les travailleurs responsables du mélange, du chargement, du traitement ou de l'entretien et de la réparation du matériel de traitement de semences, de l'ensachage, de la couture ou de l'empilage des semences traitées doivent porter une combinaison par dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un équipement de tête et un dispositif de protection respiratoire (approuvé par le NIOSH et muni d'un filtre anti-poussière ou une cagoule à adduction d'air frais) et des chaussettes et des chaussures. Lors du nettoyage de l'équipement de traitement, des travailleurs doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un équipement de tête et un dispositif de protection respiratoire (approuvé par le NIOSH et muni d'un filtre anti-poussière ou une cagoule à adduction d'air frais) et des chaussettes et des chaussures.

Les travailleurs doivent utiliser un semoir à cabine fermée pendant le semis des graines de blé traités.

Recommandations pour la sécurité de l'utilisateur :
L'utilisateur doit :

- se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller à la toilette;
- se déshabiller immédiatement si le produit pénètre à l'intérieur des vêtements; se laver à fond et mettre des vêtements propres;
- enlever son EPI immédiatement après avoir manipulé ce produit;
- laver l'extérieur des gants avant de les enlever;
- dès que possible après la manipulation de ce produit, se laver minutieusement et enfiler des vêtements propres;
- suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien. Si les vêtements ne portent aucune de ces instructions, les laver au détergent et à l'eau chaude. Laver et remiser l'EPI séparément des autres vêtements.

Si vous prévoyez utiliser le produit sur une denrée pouvant être exportée aux É.U. et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux É.U., consultez le site Internet de CropLife Canada au www.CropLife.ca.

DANGERS ENVIRONNEMENTALES :

Clothianidin est toxique pour les abeilles. La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs. Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à la page « Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion » au www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs

Le seul lubrifiant autorisé pour faciliter l'écoulement des semences traitées est l'agent de fluidité de Bayer CropScience. Suivre attentivement le mode d'emploi.

Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées.

Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles.

Les semences renversées ou exposées ainsi que la poussière produite par les semences traitées doivent être incorporées au sol ou ramassées.

Les abeilles peuvent être exposés à des résidus du produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et / ou le nectar résultant de traitements de semences.

Toxique pour les organismes aquatiques. La semence traitée est toxique pour les oiseaux et petits mammifères sauvages.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines en particulier dans les zones où les sols sont perméables (sols sableux) et / ou la profondeur de la nappe phréatique est peu profonde.

Comme ce produit n'est pas homologué pour le contrôle des parasites dans les systèmes aquatiques, NE PAS utiliser pour lutter contre les parasites aquatiques.

NE PAS contaminer les approvisionnements en eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Si vous prévoyez utiliser le produit sur une denrée pouvant être exportée aux É.U. et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux É.U., consultez le site Internet de CropLife Canada au www.CropLife.ca.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :

Ne pas contaminer l'eau ou la nourriture destinée aux humains ou aux animaux lors de l'entreposage et de l'élimination du produit ou du nettoyage de l'équipement.

ENTREPOSAGE DU PESTICIDE: Entreposer dans un endroit frais, à l'abri de la lumière directe du soleil. Protéger du gel.

ÉLIMINATION DU PESTICIDE : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation

provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas réutiliser ce contenant à d’autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de votre détaillant ou distributeur local ou auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas réutiliser ce contenant, à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANT RECHARGEABLE :

1. Après utilisation, retourner le contenant au point d’achat ou à tout endroit désigné à cette fin.
2. Ce contenant ne doit être rempli à nouveau qu’avec NIPSIT INSIDE 600 INSECTICIDE pour le traitement des semences, chez des agents autorisés.
3. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.
4. Avant de remplir à nouveau, inspecter à fond afin de déceler toute trace éventuelle de dommage.
5. Après le remplissage et avant de déplacer ou transporter le contenant, vérifier pour la présence de fuites.
6. Ne jamais remplir ou transporter des contenants endommagés ou qui présentent des fuites.
7. Si le contenant n’est pas destiné à être rempli à nouveau, le retourner au point d’achat.

CONTENANTS NON RECYCLABLES / CONSIGNÉS / RECHARGEABLES :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant est exigé avant son élimination en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

NIPSIT INSIDE^{MC} est une marque de commerce de Valent U.S.A. Corporation.



** BOOKLET**

GROUPE	4	INSECTICIDE

NIPSIT INSIDE[MC] 600 INSECTICIDE SUSPENSION

NIPSIT INSIDE 600 INSECTICIDE pour le traitement des semences est un traitement des semences doté d’un insecticide systémique pour utilisation sur le canola, le colza, la moutarde d’Abyssinie, le maïs, et le blé pour la suppression de certains insectes ravageurs. Pour le traitement des plantons de pommes de terre, NIPSIT INSIDE 600 INSECTICIDES contrôle divers insectes nuisibles et fournit une répression des taupins.

COMMERCIAL

GARANTIE : Clothianidine ………………………. 600 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,04% et du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,001% et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0004% à titre d’agents de conservation.
OU
Continent du 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,006% et du 2-methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00019% à titre d’agents de conservation.

N° D’HOMOLOGATION 28975 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L’ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AVERTISSEMENT
<<Skull and Cross Bones in Diamond>>
POISON

CONTENU NET : 20 - 1200 L

Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué. Les règlements de la *Loi sur les semences* doivent être scrupuleusement suivis lors de l’utilisation de ce produit. Un colorant bleu pastel doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué au canola ou au colza.

URGENCE CONCERNANT LA SANTÉ OU UN DÉVERSEMENT (24 h):
(800) 682-5368
TRANSPORT(24 h.): CHEMTREC
(800) 424-9300 ou (202) 483-7616

INFORMATIONS POUR LES PRODUCTEURS:
Valent Canada, Inc.
3-728 Victoria Road South, Guelph, Ontario, N1L 1C6
Numéro de téléphone pour nous joindre: (519) 767-9262

Pour le canola, le colza, la moutarde d'Abyssinie et le maïs : Pour utilisation avec de l'équipement commerciale pour le traitement des semences (installations et traiteurs mobiles) dotées d'un système de transfert fermé y compris le mélange, le chargement, l'étalonnage et l'équipement de traitement en circuit fermé seulement. Il ne doit pas y avoir de transfert de produit à l'air libre.

Pour le blé : Pour utilisation dans des installations commerciales de traitement des semences (dotées d'un système de transfert fermé y compris le mélange, le chargement, l'étalonnage et l'équipement de traitement en circuit fermé seulement) et pour utilisation à la ferme (transfert ouvert, y compris de mélange ouvert, le chargement, l'étalonnage et de l'équipement de traitement en ouvert est autorisé).

AVIS À L'UTILISATEUR
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS :
EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :
Aucun antidote spécifique n'existe. Traiter le patient en fonction des symptômes.

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou mortel si ingéré. Nocif si absorbé par la peau. Éviter le contact avec la peau ou les vêtements. Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après la manipulation. Retirer tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Les préposés au traitement des semences : Les travailleurs responsables du mélange, du chargement, du traitement, du nettoyage ou de l'entretien et de la réparation du matériel de traitement de semences, de l'ensachage, de la couture ou de l'empilage des semences traitées doivent porter une combinaison par dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un équipement de tête et un dispositif de protection respiratoire (approuvé par le NIOSH et muni d'un filtre anti-poussière ou une cagoule à adduction d'air frais) et des chaussettes et des chaussures. Lors du nettoyage de l'équipement de traitement, des travailleurs doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, un équipement de tête et un dispositif de protection respiratoire (approuvé par le NIOSH et muni d'un filtre anti-poussière ou une cagoule à adduction d'air frais) et des chaussettes et des chaussures.

Les travailleurs doivent utiliser un semoir à cabine fermée pendant le semis des graines de blé traités.

Recommandations pour la sécurité de l'utilisateur :
L'utilisateur doit :

- se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller à la toilette;
- se déshabiller immédiatement si le produit pénètre à l'intérieur des vêtements; se laver à fond et mettre des vêtements propres;
- enlever son EPI immédiatement après avoir manipulé ce produit;
- laver l'extérieur des gants avant de les enlever;
- dès que possible après la manipulation de ce produit, se laver minutieusement et enfiler des vêtements propres;
- suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien. Si les vêtements ne portent aucune de ces instructions, les laver au détergent et à l'eau chaude. Laver et remiser l'EPI séparément des autres vêtements.

Si vous prévoyez utiliser le produit sur une denrée pouvant être exportée aux É.U. et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux É.U., consultez le site Internet de CropLife Canada au www.CropLife.ca.

DANGERS ENVIRONNEMENTALES :

Clothianidin est toxique pour les abeilles. La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs.

Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à

la page « Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion » au www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs

Le seul lubrifiant autorisé pour faciliter l'écoulement des semences traitées est l'agent de fluidité de Bayer CropScience. Suivre attentivement le mode d'emploi.

Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées.

Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles.

Les semences renversées ou exposées ainsi que la poussière produite par les semences traitées doivent être incorporées au sol ou ramassées.

Les abeilles peuvent être exposés à des résidus du produit dans les fleurs, les feuilles, le pollen et / ou le nectar résultant de traitements de semences.

Toxique pour les organismes aquatiques. La semence traitée est toxique pour les oiseaux et petits mammifères sauvages.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines en particulier dans les zones où les sols sont perméables (sols sableux) et / ou la profondeur de la nappe phréatique est peu profonde.

Comme ce produit n'est pas homologué pour le contrôle des parasites dans les systèmes aquatiques, NE PAS utiliser pour lutter contre les parasites aquatiques.

NE PAS contaminer les approvisionnements en eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Si vous prévoyez utiliser le produit sur une denrée pouvant être exportée aux É.U. et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux É.U., consultez le site Internet de CropLife Canada au www.CropLife.ca.

RESTRICTIONS D'UTILISATION :

- Ne pas utiliser de semences traitées pour l'alimentation humaine ou animale ou pour la transformation en huile.
- Les conditions de qualité des semences étant hors du contrôle de Valent Canada, Inc., aucune garantie ne peut être donnée sur la germination des semences traitées et mises de côté pour l'année suivante.

- Les feuilles de colza et les semences cultivées ou récoltées à partir de semences traitées au NIPSIT INSIDE 600 INSECTICIDE pour le traitement des semences ne doivent pas être utilisées pour l'alimentation animale ou humaine.
- Le colza et la moutarde d'Abyssinie cultivé et récolté à partir de semences traitées au NIPSIT INSIDE 600 INSECTICIDE pour le traitement des semences ne doit être destiné qu'à des fins industrielles; il ne peut être utilisé pour la production d'huile comestible ou pour quelque consommation humaine ou animale que ce soit.

ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES :
Tout sac contenant des semences traitées doit porter une étiquette mentionnant l'avis suivant :

- Ces semences ont été traitées avec NIPSIT INSIDE 600 INSECTICIDE pour le traitement des semences, qui contient de la clothianidine.
- Ne pas utiliser pour la préparation d'huile ou d'aliments pour les humains ou pour les animaux.
- Les feuilles de colza et les semences cultivées ou récoltées à partir de semences traitées au NIPSIT INSIDE 600 INSECTICIDE pour le traitement des semences ne doivent pas être utilisées pour l'alimentation animale ou humaine.
- Entreposer à l'écart de tout aliment destiné aux humains ou aux animaux.
- Lors de la manipulation des semences traitées, porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques.
- Ce produit est toxique pour les invertébrés aquatiques.
- Éliminer tout surplus de semences traitées. Les semences traitées qui restent peuvent être semées en double en bordure des champs ou enterrées, à l'écart de toute source d'eau, en conformité avec la réglementation locale.
- Éliminer les sacs vides de semences en conformité avec la réglementation locale.
- Recouvrir ou enfouir les semences traitées accidentellement répandues.
- Les travailleurs doivent utiliser un semoir à cabine fermée pendant le semis des graines de blé traités.

L'étiquette de toutes les semences de le maïs traitées destinées à la vente ou à une utilisation au Canada doit aussi porter les renseignements suivants :

- Clothianidin est toxique pour les abeilles. La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs.
- Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à la page « Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion » au www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs
- Le seul lubrifiant autorisé pour faciliter l'écoulement des semences traitées est l'agent de fluidité de Bayer CropScience. Suivre attentivement le mode d'emploi.
- Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées.

- Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles.
- Les semences renversées ou exposées ainsi que la poussière produite par les semences traitées doivent être incorporées au sol ou ramassées.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :
Ne pas contaminer l'eau ou la nourriture destinée aux humains ou aux animaux lors de l'entreposage et de l'élimination du produit ou du nettoyage de l'équipement.

ENTREPOSAGE DU PESTICIDE: Entreposer dans un endroit frais, à l'abri de la lumière directe du soleil. Protéger du gel.

ÉLIMINATION DU PESTICIDE : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

CONTENANTS RECYCLABLES :
Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de votre détaillant ou distributeur local ou auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :
1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.
S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES :
Ne pas réutiliser ce contenant, à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANT RECHARGEABLE :
1. Après utilisation, retourner le contenant au point d'achat ou à tout endroit désigné à cette fin.
2. Ce contenant ne doit être rempli à nouveau qu'avec NIPSIT INSIDE 600 INSECTICIDE pour le traitement des semences, chez des agents autorisés.
3. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.
4. Avant de remplir à nouveau, inspecter à fond afin de déceler toute trace éventuelle de dommage.
5. Après le remplissage et avant de déplacer ou transporter le contenant, vérifier pour la présence de fuites.
6. Ne jamais remplir ou transporter des contenants endommagés ou qui présentent des fuites.
7. Si le contenant n'est pas destiné à être rempli à nouveau, le retourner au point d'achat.

CONTENANTS NON RECYCLABLES / CONSIGNÉS / RECHARGEABLES :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant est exigé avant son élimination en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

QUALITÉ DES SEMENCES ET ENTREPOSAGE DES SEMENCES TRAITÉES

- Les études de laboratoire et sur le terrain ont montré que l'application sur les semences de canola de l'insecticide pour le traitement des semences NIPSIT INSIDE 600 INSECTICIDE n'influera pas négativement sur la germination.
- Comme la qualité des semences est liée à des conditions indépendantes de la volonté de Valent Canada, Inc., la société ne garantit pas la germination des semences mises de côté pour l'année suivante. Il n'est pas recommandé de traiter des semences endommagées par de l'équipement ou à faible degré de germination et d'une vigueur et d'une qualité médiocres.
- Le traitement de semences très endommagées par de l'équipement, ou de semences d'une vigueur et d'une qualité médiocres peut réduire la germination et/ou la vigueur des semences et des plantules. Si on ne connaît pas la qualité d'un lot de semences, faire des tests de germination sur une petite partie du lot avant d'utiliser un produit agrochimique pour traiter tout le lot. Comme la qualité des semences est liée à des conditions indépendantes de la volonté de Valent Canada, Inc., la société ne garantit pas la germination des semences mises de côté pour l'année suivante.

MODE D'EMPLOI :
NIPSIT INSIDE 600 INSECTICIDE pour le traitement des semences est un traitement des semences doté d'un insecticide systémique, pour utilisation sur le canola, le colza la moutarde d'Abyssinie, le maïs, et le blé pour la suppression de certains insectes ravageurs et pour réprimer les taupins dans les pommes de terres.
À n'appliquer qu'avec de l'équipement commercial destiné uniquement au traitement des semences. Ne pas appliquer dans les trémies du semoir, les boîtes à poudre mouillable ou tout autre matériel similaire servant au traitement des semences lors des semis. On ne doit utiliser ce produit que dans un appareil destiné au traitement des semences avec un produit liquide ou une poudre mouillable. Mélanger à fond avant l'usage ou utiliser le contenant au complet en une seule fois.

RESTRICTION SPÉCIALE D'UTILISATION : Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué. Les règlements de la *Loi sur les semences* doivent être scrupuleusement suivis lors de l'utilisation de ce produit. Un colorant bleu pastel doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué au canola ou au colza.

RESTRICTIONS POUR LES ROTATIONS :
Le maïs, le canola, le colza, la moutarde d'Abyssinie, le maïs, le blé et les pommes de terre peuvent être resemés n'importe quand. Un intervalle d'un an avant le nouveau semis est nécessaire pour les légume-feuilles, les légumes-racines et les tubercules (sauf les pommes de terre). Un intervalle de 30 jours avant le nouveau semis est nécessaire pour les céréales (sauf le blé), les graminées, le fourrage sans graminées et le soja, ainsi que pour les haricots secs.

RECOMMENDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :
NIPSIT INSIDE 600 INSECTICIDE pour le traitement des semences fait partie du GROUPE 4. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à ce produit et à d'autres insecticides du GROUPE 4. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.
Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner NIPSIT INSIDE 600 INSECTICIDE ou les insecticides du même GROUPE 4 avec des insecticides appartenant à d'autres GROUPE et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un GROUPE différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Valent Canada, Inc. au 1-800-682-5368.

APPLICATIONS RECOMMANDÉES:

<table>
<tr><th>Culture</th><th>Insecte nuisible</th><th colspan="2">Dose de l'NIPSIT INSIDE 600 INSECTICIDE pour le traitement des semences</th><th>Remarques</th></tr>
<tr><td rowspan="3">Canola, Colza, la moutarde d'Abyssinie</td><td rowspan="3">Altise</td><td colspan="2" rowspan="3">250 mL, 333 mL ou 666 mL par 100 kg de semences</td><td>250 mL par 100 kg de semences : Pour utilisation là où la population d'altise va de faible à modérée.</td></tr>
<tr><td>333 mL par 100 kg de semences : Pour un niveau de suppression plus poussé, là où la population d'altise est modérée.</td></tr>
<tr><td>666 mL par 100 kg de semences : Pour utilisation là où la population d'altise va d'élevée à extrême et où une suppression plus poussée est requise.</td></tr>
<tr><td colspan="2"></td><td>mg de matière active /</td><td>par unité de 80 000 semences</td><td></td></tr>
</table>

		grain		
Maïs (maïs de grande culture, maïs sucré et maïs à éclater [*pop corn*])	Chrysomèle des racines du maïs (y compris les espèces du Nord et de l’Ouest)	1,25	166,7 mL	Le taux d’application recommandé pour la suppression de la chrysomèle des racines du maïs offre également une suppression pour les autres insectes nuisibles du maïs donnés dans la liste. Si la chrysomèle des racines du maïs n’est pas un organisme nuisible visé, utiliser un taux d’application adéquat plus bas pour la suppression des autres insectes nuisibles du maïs donnés dans la liste.
	Altise du maïs Ver-gris noir Mouche des semis Taupin (ver fil-defer)	0,25 – 0,5	33,3 – 66,6 mL	
	Vers blancs (y compris les larves du hanneton européen, du scarabée japonais et d’autres espèces de hanneton)	0,25	33,3 mL	
Le Blé	Taupin	17 mL par 100 kg de semences (la suppression) 33 – 100 mL par 100 kg de semences		Utiliser des taux plus élevés sur les semences de blé à être plantés dans des champs connus pour avoir un historiqu des infestations graves pour la protection contre le taupin aux semences et plants.
	Pucerons	50 – 100 mL par 100 kg de semences		Pour une protection en début de saison pour les semis de blé d’alimentation contre les pucerons.
Ne pas faire une application subséquente d’un insecticide du groupe 4 (c.à.d. les applications dans le sillon ou foliaire) à la suite d’un traitement avec l’NIPSIT INSIDE 600 INSECTICIDE.				
Plantons de pommes de terre	Taupin (*Agriotes obscurus, A. lineatus, Limonius agonus, Melanotus spp., M. communis* (répression des dommages	20,8 mL par 100 kg de plantons de pommes de terre		Appliquer uniquement dans des endroits bien ventilés ou équipés d’un système d’élimination du brouillard de pulvérisation ou de la poussière. Appliquer la dose indiquée sur les plantons, sous forme d’une bouillie diluée, en utilisant un

	seulement)) Peut réduire les dommages causés par d'autres espèces de taupins.		système de pulvérisation protégé muni d'un système de confinement qui préviendra toute perte de liquide. Agiter ou remuer la solution de pulvérisation, au besoin. Pour une suppression optimale des insectes, une bonne couverture des plantons est nécessaire. Ne pas diluer à plus de 6 parties d'eau pour 1 partie l'NIPSIT INSIDE 600 INSECTICIDE. Dans le cadre du processus de coupe et de traitement des plantons, l'application d'un fongicide homologué pour le traitement des plantons de pommes de terre et/ou d'un ingrédient absorbant inerte est recommandée pour améliorer la subérisation. Semer les plantons dès que possible après la coupe et le traitement. Ne pas faire une autre application d'un insecticide du groupe 4 à la suite d'un traitement des plantons de pommes de terre avec l'NIPSIT INSIDE 600 INSECTICIDE. Pour une suppression résiduelle prolongée des parasites autres que les taupins, appliquer la dose la plus élevée.
	Pucerons (y compris les pucerons de la pomme de terre, verts du pêcher, de la digitale et du nerprun) Doryphores de la pomme de terre Cicadelles de la pomme de terre Altises de la pomme de terre (adultes ayant hiverné et répression de la deuxième génération)	10,4 à 20,8 mL par 100 kg de plantons de pommes de terre	

Lors de la préparation d'un mélange de NIPSIT INSIDE 600 INSECTICIDE en application sur la semence, mesurer la quantité adéquate de NIPSIT INSIDE 600 INSECTICIDE avec les autres additifs de traitement de la semence (i.e., colorant à semence, traitements de semence homologués et approuvés pour un mélange avec NIPSIT INSIDE 600 INSECTICIDE). Les rinçures du triple rinçage du contenant de produit doivent être incorporées dans le mélange et calculées dans la quantité totale recommandée pour le volume de semence.

Au moment d'ajouter les rinçures du triple rinçage du contenant à disposer, il est recommandé d'utiliser 2% de la grosseur du contenant 3 fois pour le triple rinçage.

Ajouter le volume approprié d'eau de rinçage au contenant et agiter à fond pour mélanger le contenu. Verser les rinçures dans le réservoir de l'applicateur et répéter cette opération deux autres fois, en s'assurant que le volume total des rinçures n'excède pas 6 % du volume du contenant. S'assurer que les rinçures soient mélangées à fond avec le produit de traitement des semences avant de traiter. ATTENTION : NE PAS diluer le produit de plus de 6 %, pour éviter le mouillage excessif des semences qui seraient ainsi plus difficiles à manipuler.

NIPSIT INSIDE^{MC} est une marque de commerce de Valent U.S.A. Corporation.